



Commune de SANDILLON

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 mai 2023

Séance ouverte à 20 heures 00

---

**Présents :**

Mmes et MM. BENOIST, BISSONNIER, BONNEAU, BRIMBOEUF, CHARRIER, CROISSET, DELPLANQUE, GOYER, JUTEAU, LAURENT, LEFRANCOIS, MALBO, MÊME, RAVELEAU, ROLAND, TAFFOUREAU, TAUZI, WEBER.

**Absents représentés :**

M. DOS SANTOS, pouvoir à M. JUTEAU  
M. DUBOIS, pouvoir à Mme BONNEAU  
M. HERY, pouvoir à M. LAURENT  
M. LEFRANCOIS, pouvoir à Mme TAUZI  
M. POIGNARD, pouvoir à Mme ROLAND  
Mme THENAISIE, pouvoir à M. WEBER  
M. VENON, pouvoir à M. BISSONNIER

**Absent non excusé :**

Mme LE BON

---

A l'unanimité, Monsieur LAURENT a été désigné secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

---

1) Adoption du PV du 11 avril 2023

Remarque : néant

**Adopté à l'unanimité**

**URBANISME**

2) Droit de préemption urbain - Déclarations d'intention d'aliéner

Sur exposé des déclarations d'intention d'aliéner, le Conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) n° 14 et 15.

**Adopté à l'unanimité**

**AMENAGEMENTS, SECURITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

3) Nouveau réseau de voirie - Approbation

Dans le cadre des travaux liés à la déviation de Jargeau entrepris par le Conseil Départemental du Loiret, une redistribution parcellaire a été engagée par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Jargeau, Darvoy, Férolles et Sandillon. Cette phase « avant-projet » arrive à son terme et sera prochainement soumise à enquête publique. Il appartient désormais aux communes de valider le nouveau réseau de voirie modifié par l'aménagement foncier.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier du 24 février 2023 relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

L'article L 121-17 du Code rural et la pêche maritime dispose :

« La commission communale, au cours des opérations de délimitation des ouvrages faisant partie du domaine communal, propose à l'approbation du conseil municipal l'état :

1° des chemins ruraux susceptibles d'être supprimés, dont l'assiette peut être comprise dans le périmètre d'aménagement foncier, au titre de propriété privée de la commune ;

2° des modifications de tracé et d'emprise qu'il convient d'apporter au réseau des chemins ruraux et des voies communales.

De même, le conseil municipal indique à la commission communale les voies communales ou les chemins ruraux dont il juge la création nécessaire à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier »

Monsieur le Maire présente le plan d'ensemble au 1/5000<sup>ème</sup> comportant les propositions des créations, modifications et suppressions des chemins ruraux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la commune n'assurera pas directement la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'opération d'aménagement foncier. Cette charge sera réalisée par une association foncière intercommunale d'aménagement foncier, qui sera créée à cette occasion.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le nouveau réseau de voirie comportant les créations, modifications et suppressions des chemins ruraux comme indiqué sur le plan en annexe en prenant compte les remarques suivantes :
  - o maintien de la partie nord du chemin rural n°20 bis dit des Pointes à Bruel : il s'agit d'une voie communautaire permettant l'accès aux stations d'épuration de Sandillon et Jargeau (point A) ;
  - o création d'un chemin rural, en parallèle de la déviation, destiné à relier le chemin n°20 bis dit des Pointes à Bruel à la route de Férolles afin de favoriser la circulation d'engins agricoles des agriculteurs de Férolles notamment au titre de l'épandage des boues, malgré la proposition de création d'un carrefour sur la déviation pour accéder aux stations d'épuration (point B) ;
  - o maintien de la partie sud du chemin des Marais aux Glands et à Soulas de l'intersection avec le chemin N°20 A au pont sur le Dhuy coté Soulas (point C),
- **REFUSE** que la commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'opération d'aménagement foncier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

*Arrivée de Monsieur Lefrançois.*

#### **COMMUNICATION, CULTURE, EVENEMENTIEL**

##### **4) Convention de partenariat avec l'association « Vitalité rurale » dans le cadre de l'organisation du « Salon du Livre » à Sandillon**

La commune de Sandillon et l'association « Vitalité rurale » ont pour objectif de favoriser la rencontre entre les auteurs éloignés des grandes maisons d'éditions et la population locale, les lecteurs ou futurs lecteurs. En exposant des ouvrages qui ont peu ou pas de visibilité chez les libraires, le « Salon du Livre » est une manifestation qui peut permettre l'atteinte de cet objectif. Cet évènement s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la collectivité qui souhaite démocratiser la culture.

Pour organiser ce « Salon du Livre » et définir les modalités du partenariat entre la commune de Sandillon, porteur de l'évènement, et l'association « Vitalité rurale », une convention vient préciser les engagements des deux parties.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'association « Vitalité rurale », tels que proposés en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les autres actes nécessaires.

**Adopté à l'unanimité**

#### **DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

**Décision n°2023-15 du 17 avril** : il est décidé d'accorder le renouvellement d'une concession, dans l'ancien cimetière communal, pour une durée de 30 ans à compter du 26 janvier 2016 située à l'emplacement Nord-0090. La concession est attribuée moyennant la somme totale de 193 euros.

**Décision n°2023-16 du 17 avril** : il est décidé d'accorder le renouvellement d'une concession, dans le nouveau cimetière communal, pour une durée de 50 ans à compter du 20 février 2016 située à l'emplacement H002. La concession est attribuée moyennant la somme totale de 289 euros.

## QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochains conseils municipaux :
  - o vendredi 9 juin à 20h, la séance sera précédée du tirage au sort des jurés d'assises à 19h30 ;
  - o mardi 4 juillet à 20h.

## ACTUALITES DES COMMISSIONS

### **Activités économiques**

- Prochaine commission : 10 mai à 19h30.

### **Aménagements, sécurité, développement durable**

- Centre culturel : engagement des travaux liés aux fondations ;
- Obstruction du réseau d'assainissement route de Saint Cyr le 28 avril par des dépôts de graisse très importants et anormaux : intervention du prestataire dédié ;
- Une réclamation a été déposée auprès d'Orange concernant les problèmes de réseaux en mettant l'accent sur les personnes possédant des systèmes de téléassistance (présence verte) ;
- Un survol des lignes électriques est prévu en hélicoptère hors agglomération les 4 et 5 mai (état des lieux, anomalies, dégradations, besoin d'élagage ...) ;
- Prochaine commission : 31 mai à 20h.

### **Communication, culture, événementiel**

- Samedi 6 mai à 20h30 - Eglise de Sandillon : Concert Mozart par les membres du quatuor de clarinettes « Divertimento » ;
- Dimanche 7 mai de 10h à 18h au Stade : Sandi'Défis ; barbecue à 19h ; cinéma de plein air ;
- Lundi 8 mai à 10h45 (cour de la mairie) : célébration de l'Armistice ;
- Prochaine commission : 12 juin à 20h.

### **Education, enfance, jeunesse**

- Prochaine commission : 15 mai (horaire à définir).

### **Solidarités, cohésion sociale**

- Jeudi 11 mai : Banque alimentaire ;
- Prochaine réunion du CCAS : 22 mai à 18h30.

La prochaine séance de Conseil municipal est fixée le vendredi 9 juin 2023 à 20h.

La séance est levée à 21h01.

Le secrétaire de séance,

Christian LAURENT



Le Maire,

Pascal JUTEAU

